

## DES CADRES EN TEMPS PARTAGÉS

Le concept du temps partagé n'est pas vraiment une nouveauté, c'est une forme d'organisation de l'emploi de personnes qui exercent leur activité au service de plusieurs entreprises et apparue dans les années 80. Cette formule venue des USA est particulièrement intéressante pour les PME-PMI, notamment dans sa souplesse.

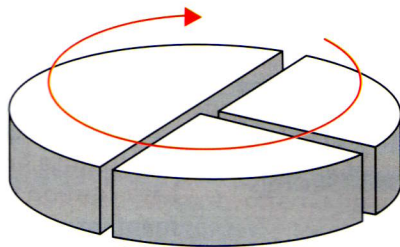
C'est un moyen adapté pour répondre aux besoins croissants de l'entreprise à la fois en nouvelles compétences et en flexibilité. Mais pour autant il n'existe pas qu'une seule forme de travail en temps partagé.

Trois formes :

1. le groupement d'employeur : association qui mutualise les besoins en temps partiel de plusieurs entreprises
2. la pluriactivité : personne travaillant à la fois en indépendant et en tant que salarié pour une ou plusieurs entreprises.
3. le multisalariat : consiste à proposer ses compétences à plusieurs entreprises en cumulant des actions salariées à temps partiel. Forme de gestion du temps de travail le plus souvent destinée aux cadres.

Notons également que la loi du 2 août 2005 en faveur des PME, a créé un cadre juridique pour "les entreprises de travail à temps partagé". C'est une reconnaissance pour ce concept et un encouragement. L'activité de ce type d'entreprise consiste alors à mettre à disposition d'entreprises du personnel qualifié qu'elles ne peuvent recruter elles-mêmes en raison de leur taille et de leurs moyens.

C'est dans cet optique d'aide aux PME que la Lettre des PME a sou-



Compétences en Temps Partagé  
Guyenne

haité rencontrer l'Association CTP Guyenne qui propose son concept de temps partagé sur le territoire aquitain.

Association créée en 1993 CTP Guyenne propose un concept et un accompagnement, aux PME afin de mettre en ŒUVRE des énergies de travail pour répondre au mieux à leurs besoins actuels.

**La Lettre des PME : le travail en temps partagé est un concept de déjà 25 ans et pourtant encore mal connu et en tout cas mal utilisé. Votre association propose ce type de concept sur notre territoire. Pouvons-vous en savoir plus ?**

**CTP Guyenne :** Nous sommes une association représentant des cadres souhaitant travailler pour plusieurs entreprises sous la forme de contrats à temps partiel ou avec des missions ponctuelles. Nous œuvrons pour la promotion du temps partagé et du temps partiel auprès des PME.

**La Lettre des PME : Avez-vous un principe type ?**

**CTP Guyenne :** Nous parlons de CONCEPT avant tout, qui est : "l'utilisation dans un temps donné et un

coût donné de compétences."

C'est une possibilité pour la PME d'avoir au sein de son entreprise une compétence particulière au moment où elle en a besoin, en fonction de l'évolution du marché et de celle de son entreprise.

**La Lettre des PME : Qu'est-ce qui vous différencie d'un groupement d'employeur ?**

**CTP Guyenne :** Dans notre association nos adhérents sont des cadres ayant une activité partielle ou en recherche d'emploi. Nous établissons également des partenariats avec des entreprises.

Nous gérons un "vivier de compétences" que nous mettons en relation avec les employeurs. Un des points positifs de ces cadres est l'ADAPTABILITÉ RAPIDE à une fonction de part leur expérience.

Nous travaillons en réseau, nous diffusons l'idée que ce concept représente de la SOUPLESSE et de la FLEXIBILITÉ, mais aussi un COÛT moindre. Nous aidons aussi, gratuitement, le chef d'entreprise à faire un diagnostic sur ses besoins en compétences au sein de son entreprise et ainsi permettre son évolution.

Aujourd'hui nous travaillons aussi beaucoup sur la transmission et la reprise d'entreprise par des cadres expérimentés. Nous tissons des liens sur l'ensemble du territoire afin d'apporter une réponse large aux entreprises que nous rencontrons et aux cadres à la recherche de nouvelles missions.

**Pour en savoir plus :**  
**CTP Guyenne : 05 57 93 06 14**  
**contact@ctp.guyenne.com**  
**www.ctp.guyenne.com**